Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260126-2026_01_004-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 26 janvier 2026

Date de convocation : 20 janvier 2026
Date d'affichage des délibérations : 29 janvier 2026

L'an deux mil vingt et six, le vingt-six janvier à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal en mairie de Pleyben, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, BRET CALVEZ Brigitte, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, GOISNARD Gaëlle, JAN Eric, JAOUEN Nicole, LE Dû Marie Paule, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LE SAUX Roger, LUCAS Raphaëlle, MORVAN Tiphaine, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PORHEL Alain, POULIQUEN Nathalie, REMY Guillaume, SPRIET Benoît, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude, VERBECQ Rosine.**
Absent représenté **: GRASSI Géraldine absente ayant donné procuration à Raphaëlle LUCAS, JANOT Anne absente ayant donné procuration à Marie-Paule LE Dû**
Absents excusés : **HEURTIER GUEGUEN Jean-Claude.**

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 24
- Votants : 26

==========

N° 2026 / 01 / 004 : Débat des Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026 :

Madame le maire explique que traditionnellement, et de manière réglementaire, **il nous appartient de tenir un Débat des Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026**.

Préalablement au vote du budget primitif, le débat des orientations budgétaires (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. Pour permettre de débat, il est produit le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026, qui a fait l'objet d'une transmission aux élus avec la convocation de la présente réunion.

Préalablement à cette présentation, il est intéressant de reprendre les observations contenues dans l'analyse produite l'an dernier par notre Trésorier.

Rapport d'orientations budgétaires 2026

Le document de cette année 2026 sera un document moins précis que les autres années pour les raisons suivantes :

- **Etabli 1.5 mois plus tôt que les autres années, nous ne sommes pas en mesure de disposer de toutes les données comptables de l'année 2025 car nous ne disposons pas encore du Compte Financier Unique. Le rapport d'analyse établi par le comptable n'est pas non plus disponible.**
- **Année de renouvellement du conseil municipal, les projets inscrits dans le présent rapport ne sont que les projets déjà engagés en 2025, et qui se poursuivent sur 2026, mais également les dépenses traditionnelles et incontournables.**

De ce fait, le budget voté le 26 février prochain sera également un budget de transition entre le mandat qui s'achève et celui qui commencera à la fin du mois de mars, et qui laissera la possibilité à la nouvelle équipe de le modifier par décision modificative ou par un budget supplémentaire.

La fiscalité

D'un point de vue fiscal, la commune adhérant à un établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre, celui-ci reçoit la totalité de la fiscalité professionnelle unique ainsi que la fiscalité additionnelle ménage dont elle a eu l'initiative.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260126-2026_01_004-DE

La commune perçoit donc uniquement les 3 « taxes ménages » c'est-à-dire la taxe d'habitation (sur résidences secondaires), la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie.

Les ressources fiscales 2024 de la commune : une moyenne de 546 € par habitant ; en petite progression car nous étions à 539 € l'année précédente. Cela reste inférieure à la moyenne départementale (744 €) ou nationale (753 €) (mêmes strates de communes que la nôtre), et ce malgré des taux assez voisins de ceux des autres communes du département :

Taxe d'habitation : commune Pleyben : 16,10%
TF bâti : commune Pleyben : 32,27%
TF non bâti : commune Pleyben : 40,38%

Ceci est dû à **des valeurs locatives faibles**, correspondant à des revenus fiscaux des ménages globalement modestes. Par ailleurs on dénombre un nombre faible de résidences secondaires, soit environ 105 résidences (5,2 % contre 19,80 % pour la moyenne départementale).

Malgré tout, on observe une augmentation lente mais régulière de nos recettes fiscales.

Les dotations

Le montant des **dotations** (DGF, DSR, péréquation) **par habitant est bien supérieur à la moyenne départementale** : 362 €/hab pour la commune contre 268 €/hab au niveau départemental.

Les charges

Le ratio de rigidité des charges (celles dont on peut difficilement se passer : charges de personnel, contingents art 655 et 657, et charges financières, par rapport au total recettes fonct) est de l'ordre de 47 %, (seuil critique est à 55%).
Parmi ces charges rigides figurent les charges de personnel. En 2024 leur montant était pour la commune de 345 €/hab contre 456 €/hab au niveau départemental ou 511 €/hab au niveau national. Sur 2025 la commune augmente toutefois à 380 €/hab.

Les charges financières restent élevées : 25 €/hab pour la commune contre 18 €/hab au niveau départemental. Le ratio « Encours de dettes bancaires / CAF brute, qui mesure la capacité de la commune à rembourser sa dette bancaire, est de 2,25 années en 2023 (2,45 en 2023) contre 3,01 pour la moyenne départementale (le seuil critique à ne pas dépasser est quand on arrive à 8 ou 9 années)

> ***Pour info*** *: La Capacité d'autofinancement brute (**CAF brute**) représente l'excédent de fonctionnement (Produits réels diminués des charges réelles) utilisable pour financer les dépenses d'investissement (c'est à dire, les remboursements de dettes par priorité, puis avec le reliquat de nouvelles dépenses d'équipement…).*
>
> *La capacité d'autofinancement nette (**CAF nette**) permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les dépenses obligatoires que sont les remboursements de dettes en capital.*

L'autofinancement

La capacité d'autofinancement nette (recettes réelles de fonctionnement — dépenses réelles de fonctionnement — remboursement du capital des emprunts) **est en baisse depuis ces dernières années :** (770 000 € en 2023) (671 000 € en 2024) et (498 000 € annoncés pour 2025)

L'historique de **la CAF nette s'établit comme suit :**

Année 2017	=	680 861 €
Année 2018	=	556 151 €
Année 2019	=	664 000 €
Année 2020	=	756 000 €
Année 2021	=	725 502 €
Année 2022	=	591 123 €
Année 2023	=	770 501 €
Année 2024	=	671 911€
Année 2025	=	498 000 € (prévision)

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260126-2026_01_004-DE

En conclusion
La situation financière de la commune est saine mais nécessite toutefois de rester très vigilants.

I – GENERALITES :

Même si le compte financier unique 2025 n'est pas encore définitif, nous pouvons à ce stade en indiquer les grandes lignes pour nous aider dans la projection de l'année 2026.

L'**excédent de fonctionnement cumulé de l'exercice 2025 devrait s'établir en forte baisse aux alentours de 483 000 €**
(Il s'établissait à une moyenne de 720.000 € sur les 5 précédentes années).

Nous sommes donc en baisse par rapport aux années précédentes. Cela était prévu car nous savions que nous aurions :

- des baisses de recettes : baisse de l'attribution de compensation du fait de notre participation au service mutualisé urbanisme (34 480 €), au service de l'animation jeunesse (12 000 €), baisse du FPIC (10 000 €)
- des hausses de charges : début du remboursement du nouvel emprunt pour la salle des sports et de ses frais de fonctionnement, dossier contentieux ressource humaine. Hausse des assurances

Pour 2026, il faudra à nouveau compter sur une baisse de cet excédent de fonctionnement, du fait de :

- financement de l'OPAH RU (6 000 € subvention aux porteurs de projet)
- et des incertitudes liées aux décisions de l'Etat ou d'autres collectivités et qui pourraient nous impacter

L'ENDETTEMENT

En ce qui concerne l'endettement, l'objectif est d'emprunter pour la juste part du financement des investissements décidés durant le mandat, en ayant comme « garde – fou » le seuil en dessous duquel il ne faudrait pas descendre, à savoir une Capacité d'Autofinancement Nette résiduelle (CAF nette) aux alentours de 400.000 €.

Pour ce qui concerne les emprunts, voici l'historique de la réalisation des derniers emprunts :

- **entre 2008 et la fin 2014 = 2.450.000 € (investissements divers dont Arvest)**
- **en 2014 (école) = 750 000 €**
- **rien entre 2015 et 2018,**
- **en 2019 (investissements divers) = 500 000 €**
- **en 2024 (salle de sports) = 500 000 €**

soit un total de 4 200 000 € sur les 17 dernières années

Début 2020, le capital restant dû était de 3 193 270 € et l'annuité d'emprunt était de 340 273 €.
Début 2026, le capital restant dû était de 2 625 935 € et l'annuité d'emprunt était de 324 658 €.

On constate donc entre le 1er janvier 2020 et le 1er janvier 2026, une diminution du capital restant dû de 367 535 € et une baisse des annuités de 13 615 €.

Le capital de la dette s'éteint très progressivement jusqu'en 2040 mais l'évolution des annuités n'est pas aussi régulière.

Il faudra attendre 2028 pour avoir une diminution sensible des annuités (- 57 122€). Les annuités resteront ensuite quasiment stables jusqu'en 2032 (- 30 645 €).

Le tableau (tout à la fin du présent document) récapitule la variation des annuités jusqu'en 2032.

Les 2 dernières colonnes indiquent de manière approximative le montant des emprunts qu'il serait possible de contracter pour conserver des annuités identiques.

La base de calcul est la suivante : 1 emprunt de 100 000 € sur 20 ans au taux de 3,5 % engendre des annuités de 6 960 €.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260126-2026_01_004-DE

De manière prospective, en prenant en compte les paramètres indiqués ci-dessus, pour conserver au 1er janvier 2032 (fin de la prochaine mandature) une annuité équivalente à celle constatée au 1er janvier 2026, il serait possible d'emprunter environ 1 371 000 €.

Cette somme n'est bien sûr qu'approximative et variera en fonction des moments où les emprunts seront contractés et des taux qui seront pratiqués. Ils constituent toutefois une ligne de conduite pour la confection du budget 2026 et des budgets suivants.
Il convient également de noter que certaines opérations prévues en 2025 n'ont pas pu être réalisées et seront comptabilisées en 2026 : acquisitions des terrains des rues Edouard Rolland et de Kerguillé, terrain de l'ancien Intermarché, aménagement du site des galettes, aménagement des rues Traverse et de l'Avenir, illuminations de l'enclos paroissial. Le déficit du lotissement des Châtaigniers n'est pas non plus purgé.
Au 1er janvier 2026, la trésorerie était de 900 000 €, et les restes à réaliser étaient en recettes de 506 840 € et en dépenses de 162 753 €.

Concernant le sujet des emprunts, à noter que la commune s'est portée garante auprès de partenaires sur des emprunts de financements d'équipements, dont voici le détail :

L'état est arrêté au 31/12/2024, car nous n'avons pas encore reçu celui au 31/12/2025

Etat des emprunts garantis par la commune de PLEYBEN au 31/12/2024

Organisme	Ref	Effet de l'engagement	Terme de l'engagement	Capital garanti au 31/12/2024
Finistere habitat	PLUS	01/01/2007	01/02/2057	29 220,25 €
Bque des territoires	PLUS	01/01/2017	01/07/2029	59 876,13 €
	PLUS	11/01/2007	01/02/2042	278 416,07 €
	PLUS	01/01/2027	01/07/2028	4 285,11 €
	PLUS	01/01/2017	01/04/2030	30 120,61 €
	PLAI	06/03/1998	01/04/2030	14 642,46 €
				416 560,63 €
HLM D'armorique	PLUS01	24/05/2002	01/06/2053	8 226,52 €
Bque des territoires	PLUS01	12/05/2003	01/06/2054	7 562,41 €
				15 788,93 €
OPAC	PLUS02	08/04/2013	01/05/2053	917 993,43 €
Bque des territoires	PLUS02	27/03/2013	01/04/2063	231 082,58 €
				1 149 076,01 €
Ogec St Jospeh		févr-11	févr-23	- €
Crédit Agricole				
TOTAL				1 581 425,57 €

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260126-2026_01_004-DE

LES PRINCIPALES RESSOURCES de la COMMUNE :
Il s'agit des **trois impôts directs locaux** (Taxe d'Habitation – Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti) et des **Dotations de l'Etat**.

Evolution des recettes fiscales :

Articles	Postes	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025
73111	Taxe Habitation	96 957,00 €	72 358,00 €	67 849,00 €	48 580,00 €
73111	Foncier bâti	1 121 317,00 €	1 204 945,00 €	1 264 133,00 €	1 297 713,00 €
73111	Foncier non bâti	161 605,00 €	173 113,00 €	179 768,00 €	158 579,00 €
73111	Garantie TH	125 159,00 €	134 484,00 €	141 102,00 €	145 285,00 €
7343	Pylones	79 965,00 €	83 880,00 €	92 100,00 €	96 915,00 €
73123	Taxe droits mutation	113 276,39 €	111 252,43 €	89 518,00 €	75 901,62 €
74833	Compens TF	41 108,00 €	41 727,00 €	42 293,00 €	42 499,00 €
732221	FPIC	70 798,00 €	62 947,00 €	60 758,00 €	53 180,00 €
	TOTAL	**1 810 185,39 €**	**1 884 706,43 €**	**1 937 521,00 €**	**1 918 652,62 €**
	EVOLUTION N/N-1	113 785,53 €	74 521,04 €	52 814,57 €	-18 868,38 €
			4,12%	2,80%	-0,97%

Sur 2025, la baisse des dotations de l'État se confirme, à tel point que l'on observe pour la première fois une baisse de nos recettes par rapport à l'année précédente.
Pour 2026, **il est prévu une hausse de la valeur des bases de 0,80 % 1,7 % (elle était de + 1,7 € en 2025 et + 3,9 % sur 2024).** Il faut donc s'attendre à une nouvelle baisse sur l'ensemble les recettes de la commune.

L'évolution des **Dotations de l'Etat** est la suivante : ici, l'impact d'augmentation de notre population doit avoir un impact positif sur les dotations de l'Etat.

DOTATIONS	ANNEE 2021	ANNEE 2022	ANNEE 2023	ANNEE 2024	ANNEE 2025
DGF Dotation Globale de fonctionnement	488 037,00 €	486 647,00 €	481 618,00 €	484 395,00 €	486 480,00 €
DSR Dotation de solidarité rurale	578 992,00 €	610 723,00 €	640 767,00 €	676 098,00 €	719 951,00 €
DNP Dotation Nationale de Péréquation	90 866,00 €	81 780,00 €	78 010,00 €	73 086,00 €	68 698,00 €
TOTAL	**1 157 895,00 €**	**1 179 150,00 €**	**1 200 395,00 €**	**1 233 579,00 €**	**1 275 129,00 €**
EVOLUTION N/N-1	36 512,00 €	21 255,00 €	21 245,00 €	33 184,00 €	41 550,00 €
		1,84%	1,80%	2,76%	3,37%

Conformément à la **Loi de Finance 2025,** et aux précédents engagements, nos dotations sont en hausse car elles viennent compenser nos baisses de recettes fiscales.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260126-2026_01_004-DE

II – BUDGET de la COMMUNE :

L'année 2026 est une année particulière puisque nous sommes en année de renouvellement du conseil municipal.

Il est ainsi proposé ci-dessous les prospectives 2026 :

- de la **section de Fonctionnement** : prévision de dépenses et de recettes pour permettre la continuité du fonctionnement des services
- de la **section d'Investissement** 2026 : il s'agit ici de reprendre :
  1°) les projets/investissements listés en 2025 qui n'ont pas pu être réalisés en 2025
  2°) les projets/investissements engagés
  3°) les incontournables

La nouvelle équipe municipale pourra à sa guise en cours d'année se définir d'autres projets, et intervenir sur le budget primitif par l'adoption de décisions modificatives

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Participation du budget communal au fonctionnement de l'ARVEST :

Pour information, l'ARVEST dispose d'un budget spécifique uniquement pour son fonctionnement (ses investissements sont comptabilités dans le budget général de la commune). Précédemment, il était d'usage d'équilibrer ce budget de fonctionnement l'année même, par le versement d'une subvention d'équilibre du budget général de la commune. Depuis 2024, il est proposé de réaliser cette écriture en année n+1. Aussi, sur le compte administratif de 2025 apparaît en recette « participation commune » qui correspond au « déficit » de l'Arvest de l'année 2024.

Les années d'avant crise sanitaire, les dépenses Arvest étaient au-dessus des 100 000 €. Les années 2020 et 2021 étaient logiquement en réduction liées à la crise sanitaire et à la réduction de l'activité. Depuis 2022, on retrouve le volume d'activités d'avant Covid, et qui progresse sur 2023/2024/2025. Nota : la part charges de personnel correspond à l'agent régisseur, et diverses mise à disposition (service technique, service administratif)

ANNEES	2021	2022	2023	2024	2025
Chares à caractères générales 011	40 972,11	82 223,55	89 451,58	80 891,20	116 251,67
Charges de personnel 012	43 529,18	44 285,18	58 914,66	56 166,31	61 864,44
Autres charges gestion courante et atténuation produits 65	216,00	734,02	58,80	1 018,72	3 881,55
TOTAL DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	84 717,29	127 242,75	148 425,04	138 076,23	181 997,66
Déficit reporté de l'année précédente				115 377,78	86 309,99
TOTAL DEPENSE DE FONCTIONNEMENT				253 454,01	268 307,65

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260126-2026_01_004-DE

Au niveau des recettes (tableau ci-dessous) :
Sur 2020 et 2021, les **recettes** d'activités (spectacles et locations) étaient également en baisse. Sur 2022, retour de l'activité, avec une belle progression sur la vente des billets spectacles.
Sur 2023, très forte progression sur la location des salles. Sur les spectacles, les recettes sont bien encaissées via la Régie mais écritures non finalisées pour intégration sur le budget Arvest.
Sur 2024, on trouve donc en produit des spectacles les recettes des années 2023 et 2024.
Sur 2025, forte progression des locations de salles incluant les locations de salles de nov/dec 2024 pour 6 000 € environ
A noter en caractère **GRAS**, le montant de la subvention versé par le budget général pour équilibrer l'exercice des années précédentes.

Il est important de rappeler que la salle Arvest est occupée une quarantaine de fois dans l'année par les associations de la commune qui bénéficient d'une gratuité d'utilisation de l'équipement à la première utilisation puis d'un tarif réduit pour la deuxième utilisation. Des conflits d'agenda entre des demandes de location payante et les mises à disposition gracieuses à nos associations que nous souhaitons soutenir sont ainsi régulières. En traduisant, uniquement pour avoir un ordre de grandeur, la gratuité ou le tarif réduit proposé aux associations pourrait se traduire par un équivalent de plus de 10 000 euros de subventions en nature. Cette notion est importante malgré tout car les associations doivent désormais afficher dans leur bilan annuel tous les soutiens qu'ils peuvent percevoir des collectivités, incluant la valorisation des prêts de mobilier et de salles. Dans une collectivité de notre taille, nous ne sommes pas en mesure, pour l'instant, de transmettre aux associations cette information. Nous allons y travailler, de manière estimative, car cela permet de traduire le vrai soutien de la collectivité auprès d'eux.

ANNEES	2021	2022	2023	2024	2025
Produit des spectacles	2 274,00	18 459,76		29 526,24	14 587,31
Produit des locations	12 300,00	14 000,00	26 140,00	22 240,00	40 736,00
Divers	0,00	349,66	96,32	0,00	418,42
Participation de la commune	**70 143,29**	**96 088,94**	**0,00**	**115 377,78**	**86 309,99**
Total recettes courantes	70 143,29	128 898,36	26 236,32	167 144,02	142 051,72
Produits exceptionnels			0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles	70 143,29	128 898,36	26 236,32	167 144,02	142 051,72

Au final, le **résultat de fonctionnement de l'Arvest pour l'année 2025** laisse un **déficit de 126 255 €** (écriture d'équilibre avec le budget principal à passer sur 2026)

SUBVENTIONS MUNICIPALES aux ASSOCIATIONS LOCALES et ORGANISMES DIVERS :

En 2025 **le montant des subventions versées aux associations était de 83 315 €** (79 834 € en 2024, 81 538 € en 2023, 83 641 € en 2022, 57 582 € en 2021).

Pour 2026, la prévision pourra être sensiblement identique à 2025. Les commissions de la nouvelle mandature étudieront les demandes qui arrivent, en apportant une attention particulière à l'étude de chaque demande et en restant vigilants à :

- réduire le versement aux associations qui ont de l'épargne,
- rappeler systématiquement aux associations qu'il est de leur ressort de solliciter des subventions auprès des communes de provenance des enfants qu'ils accueillent pour qu'ils puissent bénéficier, par symétrie de ce que nous pouvons faire, de subventions complémentaires,

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260126-2026_01_004-DE

Compte tenu de l'importance de la politique sociale de la commune, il sera proposé de reconduire le budget **pour le CCAS et le volet social.** Les principales actions dans le domaine social sont les suivantes :

- **Jeunesse** :
  1. poursuite de l'organisation des chantiers « argent de poche » (ex chantier jeunes) avec l'accueil de jeunes 16-17 ans.
  2. Poursuite, pour la 3ème année, de l'expérimentation des animations jeunesse via la communauté de communes et Polysonnance (notre participation financière se trouve via la réduction de notre attribution de compensation versée par la CCPCP). A ce titre, nous rappelons que la participation de la commune est de 14 000 euros par an. Nous regrettons que seuls une cinquantaine de pleybennois aient pu assister aux évènements organisés sur l'année. S'agissant de la troisième année d'expérimentation, nous sommes attentifs à l'évaluation des objectifs de cette action. En complément de cette participation financière, nous mettons des salles gracieusement à disposition de Polysonnance pour organiser des évènements sur la commune.
- **Poursuite de sorties familles** (Noël Trévarez…)
- **Financement d'une journée jeux gonflables pendant les vacances de Février,** au profit des deux associations de parents d'élèves,
- **Epicerie itinérante** : fonctionnement du service via le véhicule utilitaire adapté pour la livraison des produits alimentaires de l'épicerie sociale pour le public le plus fragile et en difficulté de mobilité. Renouvellement de l'adhésion au réseau ANDES (Réseau national des épiceries solidaires)
- **Heure civique** : poursuite de l'action. Extension demandée vers l'aide aux devoirs.
- **Ville Amie des Aînées :** poursuite des actions du plan d'actions dont les Cafés papotes et la labellisation des commerces comme partenaire Ville Amie des Aînées (convention signée en 2025, autocollants à installer et communication) et bilan à mi-programmation du plan annuel,
- **Poursuite des actions « Mois des solidarités »** en atténuant le nombre d'évènements
- **Poursuite de la réflexion sur un lieu dédié au social, pôle des solidarités**

Et puis, il y a aussi les subventions que verse la commune à l'école primaire privé saint Joseph, notamment au titre du « **contrat d'association** » avec le versement d'une subvention sur la base du coût unitaire d'un élève de l'école primaire publique multiplié par le nombre d'élèves de l'école privée.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Au travers du rapport des orientations budgétaire, la **collectivité doit présenter ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, ainsi que l'évolution de son besoin de financement annuel.** L'obligation porte sur le budget principal comme sur les budgets annexes.

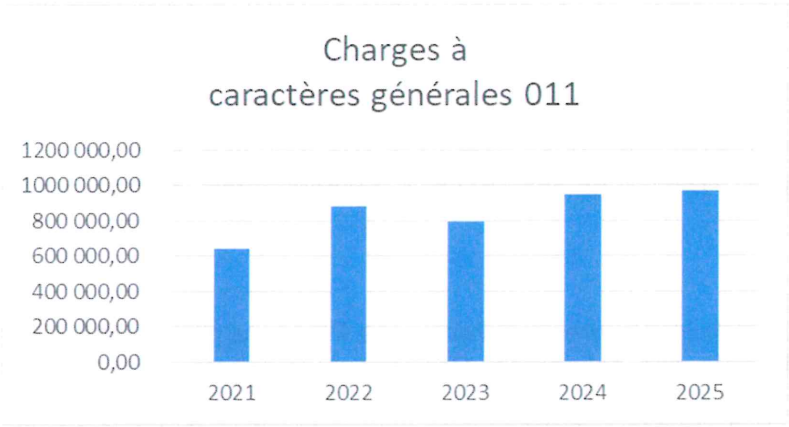
Pour le budget principal de la Commune nous pouvons observer l'évolution sur les années passées :

ANNEES	2021	2022	2023	2024	2025
Charges à caractères générales 011	640 881,64	881 930,00	797 511,45	943 919,84	970 040,15
Charges de personnel 012	1 100 210,15	1 230 793,95	1 350 485,36	1 348 776,42	1 484 726,61
Autres charges gestion courante et atténuation produits 65	530 137,03	582 260,08	543 428,03	613 347,66	669 979,67
Total dépenses gestion courante	2 271 228,82	2 694 984,03	2 691 424,84	2 906 043,92	3 124 746,43
Charges financières 66	108 053,08	98 755,89	90 887,97	96 480,88	97 795,66
Charges exceptionnelles et dépenses imprévues	825,73	1 714,97	1 199,07	0,00	302,04
Total dépenses réelles	2 380 107,63	2 795 454,89	2 783 511,88	3 002 524,80	3 222 844,13
Dépenses d'ordre de fonctionnement	154 428,94	197 100,20	209 201,55	265 234,49	332 845,42
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 534 536,57	2 992 555,09	2 992 713,43	3 267 759,29	3 555 689,55

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260126-2026_01_004-DE

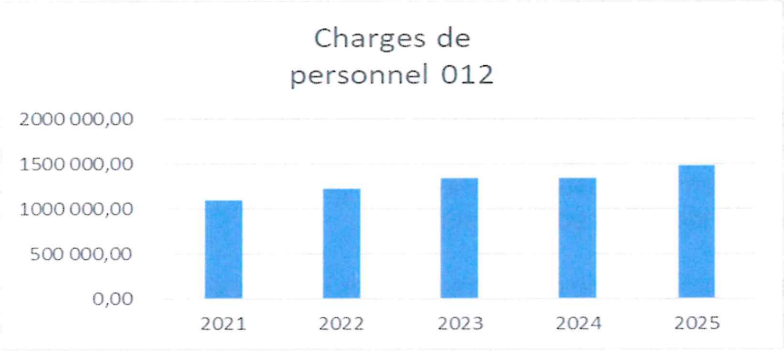
L'enjeu est de parvenir à contenir ou diminuer les dépenses, même celles

Sur les charges à caractère général, on observe les évolutions suivantes :



Le point de niveau se situait aux alentours des 700 000 € jusqu'à 2019. Travail de réduction des charges opéré sur 2020 et 2021. Pour 2022, nous avons dû rattraper les charges décalées de 2021. Pour 2023, incidences de l'inflation et des travaux de voirie affectés en fonctionnement en augmentation. Pour 2024 augmentions du fait de +100 000€ pour du Point à temps en entretien de voirie. Pour 2025, moins Tvx voirie mais + assurances, honoraires, entretien mat roulant

Sur les charges de personnel, on observe les évolutions suivantes :

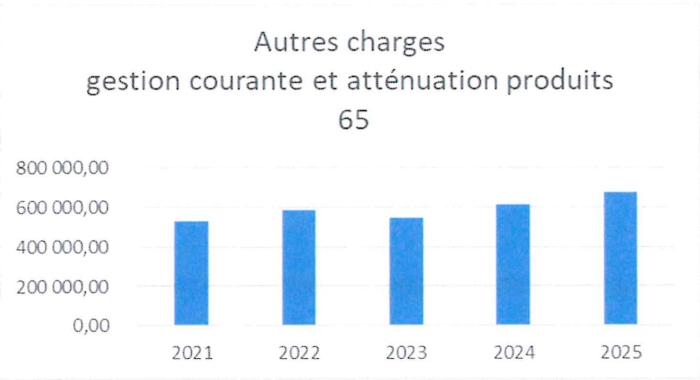


Des baisses en 2020/2021 expliquées par des départs à la retraite (non remplacés). Sur 2022, nous avons eu de nouvelles embauches, et année de mise en œuvre du Rifseep (régime indemnitaire) en ½ année.
Pour 2023, incidence Rifseep sur année entière et 2 augmentations de la valeur du point d'indice.
Pour 2024, c'est la stabilité.
Pour 2025, régul salarial sur un contentieux.

Comme indiqué au début du document, nos charges de personnel restent modérées (380 €/hab contre environ 450 €/hab au niveau départemental ou 510 €/hab au niveau national).

Sur 2026, les principaux impacts seront le recrutement d'un(e) DST (directeur(trice) des Services Techniques), et le poste de DGS (Directeur(trice) Général des Services) qui sera en doublon sur quelques mois

Sur les charges de gestion courante, on observe les évolutions suivantes



La normalité du poste était autour de 550 000 €.
Sur 2022, pic expliqué par le rattrapage de la participation à l'Arvest qui n'avait pu être faite sur 2021.
Sur 2023 : Comme indiqué au début, pas de participation au fonctionnement de l'Arvest cette année.
Sur 2024 : équilibre Arvest 2023 ici imputé pour 115 000 €.
Sur 2025, déficit 2024 Arvest 86 000 €.
Augmentation subv CCAS +32 000 €
Augmentation subv OGEC + 20 000 €

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260126-2026_01_004-DE

B - SECTION d'INVESTISSEMENT :

Le présent document présent ci-après :

1°) les projets/investissements listés en 2025 qui n'ont pas pu être réalisés en 2025
2°) les projets/investissements engagés
3°) les incontournables

1°) Les investissements listés en 2025, mais pas encore réalisés

Voirie :

- Installation d'un Pont d'Apport Volontaire : création de conteneurs à déchets enterrés au coin de la place Charles de Gaulle

Bâtiments communaux :

- Toit de l'épicerie sociale : l'épicerie sociale devant migrer vers l'ancienne Poste, ce projet a été différé du fait de la réflexion en cours sur le pôle des solidarités. Cependant, la toiture nécessite une réfection.
- Toit du préau de l'école élémentaire : problème d'étanchéité avec la toiture du voisin. Solution à traiter en même temps que les travaux du voisin
- Construction d'un silo en régie au service technique
- Remplacement de l'éclairage du gymnase Cloarec (passage en LED) : devis réactualisé, travaux prévus aux vacances de Pâques (?)
- Passage au LED dans divers bâtiments (Arvest, Ecole)
- Démolition d'un des blocs sanitaire du camping (prévue en régie)

Eglise :

Travaux non réalisé car l'architecte des bâtiments de France exige que l'on fasse appel à un architecte pour nous accompagner dans la réalisation d'un projet global, évoquant l'ensemble des travaux à réaliser. Cela nous amène à lancer une consultation pour lancer un diagnostic des travaux à prévoir, et ensuite à phaser les travaux dans le temps. Mais les problèmes déjà identifiés sont les suivants :

- Après avoir rénové les 6 vitraux de la Nef, le programme de rénovation des **vitraux** doit se poursuivre, avec une prévision de restauration des 2 vitraux latéraux du cœur et les 2 vitraux du transept Nord. Estimatif travaux : 100 000 € HT

- Des travaux ont également été identifiés par l'Architecte des Bâtiments de France à **l'arrière de l'église** : reprise au sommet du transept Nord, réfection des joints de tout le mur, consolidation des pinacles au pignon Nord de l'église, démoussage du toit (via drone ou autre). Estimatif travaux : 60 000 € HT

- L'Architecte des Bâtiments de France a également préconisé un diagnostic sanitaire de tous les boiseries de l'église (charpente, orgue, sacristie, retables….).

- Mise en **sécurité incendie de l'église** : estimatif 55 000 € HT, et en sus création d'un accès aux comble et d'un chemin de vie.

- Travaux de mise aux normes électriques (estimatif 12 000 € HT)

- Problème **d'humidité sur le mur du fond de l'église**. Des travaux d'étanchéité seront à prévoir entre la tour Ste Catherine et le mur de l'église.

Vidéo protection :

Projet d'une seconde opération avec l'ajout de caméras aux entrées de villes, autour de l'Arvest et de Ti ar Vuhez.

Divers :

- Schéma directeur des eaux pluviales : finaliser la procédure par la tenue d'une enquête publique
- Sécurité routière en centre-ville : création d'une zone 30 en cours de ville, et voie à sens unique sur la rue devant le Crédit Agricole.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260126-2026_01_004-DE

2°) Les investissements en cours ou engagés

Eglise :

Mise en lumière de l'enclos paroissial avec l'installation d'un dispositif d'éclairage pérenne toute l'année sur le calvaire, ossuaire et sur l'église. Travail avec le SDEF qui est le maitre d'ouvrage et maître d'œuvre. Coût estimé à 130 000 HT. La participation du SDEF est de l'ordre de 25%. Opération parallèle de la commune avec Villiz pour un emprunt participatif du grand public.

Site des Galettes de Pleyben

Aménagement du **site des GALETTES DE PLEYBEN** (12 000m²) : la maîtrise d'œuvre URBATEAM été désignée pour élaborer un plan d'aménagement, un permis d'aménager et suivre les travaux de viabilisation des parcelles à construire. Le projet prévoit d'accueillir les équipements suivants :

- Logements sociaux et/ou inclusifs
- D'autres logements collectifs et/ou individuels
- espaces parking et mobilité douces

Il conviendra ultérieurement de se positionner sur le devenir du bâtiment existant « ancienne fabrique » (désamiantage/sécurisation/réhabilitation ou démolition partielle ou totale – Aucun projet à ce jour).
Les travaux de viabilisation devraient pouvoir démarrer en 2026. Les dossiers de demande de financement sont en cours auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Bâtiment LA POSTE

Projet de réemploi du bâtiment communal La Poste/Ex Perception, par un réaménagement pour l'accueil d'un nouveau pôle social. Maitrise d'œuvre à attribuer pour nous assister dans les travaux à prévoir.

Arvest Eléments à changer : - Les rideaux de scène
- Retours de scène
- Processeur des amplis

Foncier :

Voici les achats de foncier qui sont validés mais qui restent à réaliser :

- achat terrains rue Edouard Rolland et rue de Kerguillé
- achat terrain Intermarché

Aménagements de voirie :

- Aménagement des rues de l'Avenir et Traverse

Eclairage public :

Finalisation du projet Intracting avec le SDEF : passage de l'éclairage public en LED.

Divers : - Porte de la chapelle de la congrégation à restaurer
- Portes fenêtres de la MAM

3°) Les incontournables

- Voirie : Programme d'entretien des routes
- Bâtiments : entretien courant des bâtiments communaux
- Renouvellement de matériels pour le service technique
- Renouvellement de matériel informatique
- Assainissement du camping
- Entretien annuel de l'éclairage public
- Etude pour un nouveau lotissement (+ travaux ?)

D'autres projets sont déjà bien identifiés, mais ils devront faire l'objet d'avancés et de prise de position de la future équipe municipale **(exemple : vestiaires du stade de Kerguillou, aire de camping-car, réaménagement de la bibliothèque…)**

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260126-2026_01_004-DE

COMMUNE DE PLEYBEN

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DE L'EXERCICE 2026 A 2032

EXERCICE	ANNUITE	VARIATION ANNUELLE	VARIATION CUMULEE	SOIT UN NOUVEL EMPRUNT POSSIBLE DE	NOUVEAUX EMPRUNTS CUMULES
2026	324 658,54 €	- €	- €		
2027	324 413,35 €	- 245,19 €	- 245,19 €	3 522,00 €	3 522,00 €
2028	267 291,93 €	- 57 121,42 €	- 57 366,61 €	820 704,00 €	824 224,00 €
2029	266 953,06 €	- 338,87 €	- 57 705,48 €	4 856,00 €	829 094,00 €
2030	263 402,91 €	- 3 550,15 €	- 61 255,63 €	51 007,00 €	880 100,00 €
2031	259 859,66 €	- 3 543,25 €	- 64 798,88 €	50 905,00 €	931 005,00 €
2032	229 213,98 €	- 30 645,68 €	- 95 444,56 €	440 301,00 €	1 371 132,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte :

- **De la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2026**
- **De la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2026 organisé en son sein**

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance,
Roger LE SAUX

Le Maire,
Amélie CARO